

Je soussigné Nom de naissance :

Prénom :

Nom d'usage :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Demeurant à :

N° de téléphone :

Adresse Mail :

Demande à ce que soit réalisé l'état des lieux de l'assainissement collectif existant sur ma propriété (pour une habitation) :

Adresse :

Commune :

Section et n° (cadastre) de la parcelle :

La prise de rendez-vous se fera par téléphone :

N° de téléphone du propriétaire ou de son représentant :

Je veux être joint entre : h et h

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de service applicable dans le domaine des contrôles de l'assainissement non collectif et s'engage au paiement du contrôle. Le propriétaire s'engage à rendre tous les regards accessibles et ouverts.

Fait à

Le

Signature :

FACTURATION du contrôle (si différent des vendeurs) - *joindre une carte d'identité* -

Personne physique, Nom de naissance, Nom d'usage, et Prénom :

Date et lieu de naissance :

ou Personne morale, dénomination sociale :

Adresse complète :

N° de siret (si personne morale) :

Le contrôle diagnostic effectué dans le cadre de la vente d'un bien immobilier permet d'établir un état des lieux de l'installation à la date du contrôle. Le coût du contrôle sera facturé au vendeur du bien immobilier.

Les chèques ne sont plus acceptés par le TRESOR PUBLIC

Tarif : 150 €

Le rapport de contrôle ne sera transmis qu'après réception du règlement du titre de recettes.

Dans le cas où le dispositif s'avérerait inapproprié, défectueux ou mal entretenu et dont le fonctionnement présente un risque pour la salubrité publique, les travaux devront être réalisés avant la vente, ou à la signature de l'acte, ou à défaut, l'acheteur devra s'engager par écrit, devant le notaire, au moment de la signature de l'acte, à faire les travaux sous 1 an à compter de la signature de l'acte d'achat.

Le contrôle de conformité est réalisé par un représentant du SIAEPA de Bonnetan.